

des Chemins de fer Nationaux du Canada. J'ai dit, avant même que nous eussions entamé ce débat, qu'il était irrégulier, à mon avis, et c'est ce que je crois encore.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, je désire faire quelques observations avant que vous vous prononciez à ce sujet. Jamais dans le passé, lorsque nous nous sommes enquis des affaires des Chemins de fer Nationaux du Canada, le comité n'a refusé d'entendre le président de cette institution quand il voulait faire une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stewart, cette question ne s'est jamais présentée auparavant.

L'hon. M. STEWART: Voici la situation: je présente certaines questions et le régisseur dit: Je veux bien faire une déclaration si j'ai le loisir de la préparer. Je crois que c'est dans l'intérêt du pays et des Chemins de fer Nationaux du Canada, et il est du devoir du comité d'entendre le président du Conseil de régie, lorsqu'il dit qu'il est prêt à faire une déclaration sur des questions plus ou moins discutables, touchant dans une certaine mesure l'administration des chemins de fer et les résultats obtenus par le Conseil de régie. Le comité ne devrait pas dire que nous ne le permettrons pas et que nous ne l'entendrons point...

Le PRÉSIDENT: Personne n'a dit cela, monsieur Stewart.

L'hon. M. STEWART: C'est ce que je comprends; nous allons empêcher tout cela.

Le PRÉSIDENT: Rien à faire.

L'hon. M. STEWART: C'est contraire à tous les usages et à l'esprit de toutes les anciennes enquêtes relatives aux Chemins de fer Nationaux du Canada. Il est dans l'intérêt de ces chemins de fer et du pays que l'on n'adopte pas cette ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous poser une question?

L'hon. M. STEWART: Oui, monsieur le président. Et je veux mettre fin à cette affaire en proposant que le président soit prié de préparer un exposé de l'attitude du Conseil de régie touchant les questions en litige, et que cet exposé soit soumis au comité.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous faire observer, monsieur Stewart, que vous semblez avoir oublié l'un des points principaux, savoir que la Chambre est encore saisie du bill.

L'hon. M. STEWART: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas été décidé que le projet de loi ne sera pas renvoyé au comité. Si la Chambre des communes est d'avis de soumettre le bill à ce comité au lieu de l'étudier en comité général, nous pourrions alors examiner les points que vous soulevez maintenant.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, vous perdez de vue, je le crains, l'attitude que j'ai assumée dès le début. Je ne propose nullement de discuter ce bill ou ses dispositions. Je veux être bien compris. Je ne demande pas que le projet de loi soit renvoyé à ce comité afin que nous en débattions les dispositions, et je ne désire aucunement le discuter. Je demande simplement d'examiner la déclaration du ministre touchant l'administration des chemins de fer.

M. BEAUBIEN: Le ministre ne fait pas le sujet d'une enquête ici, monsieur le président.

L'hon. M. STEWART: Je ne fais pas la moindre enquête sur son compte. Le ministre a le droit de déclarer ce qu'il veut à la Chambre, et je dis très respectueusement que le Conseil de régie, par la voix de son président devrait être